

les 80 m² de plancher, et les 160 m³ de soutes utilisables, nécessaires pour l'emport de la charge utile, il est obligatoire de prévoir un fuselage à un étage, chaque soute permettant une circulation aisée avec plus de 2 m. de hauteur.

L'étage est également indispensable pour le transport des passagers. Les 80 m² de planchers sont nécessaires au transport de 100 passagers, plus le fret transportable en supplément.

Par ailleurs, la grande hauteur du fuselage à un étage permet, par la suppression d'une partie du plancher, qui doit être amovible, de loger les ensembles les plus encombrants en hauteur.

Le problème des manutentions doit être particulièrement étudié pour avoir le meilleur prix de revient. Il faut, pour cela, que les deux étages puissent être chargés simultanément par de larges ouvertures et être munis d'un équipement de manutention bien étudié : Runways, palans électriques, etc...

Il résulte de tout ce qui précède que les principales

caractéristiques de l'avion d'un meilleur rendement économique sont les suivantes :

- Poids total 40 tonnes environ.
- Poids relatif du planeur 29 % du poids total.
- Charge alaire au mètre carré..... 200 à 250 kgs.
- Coefficient unitaire de portance .. 0,45.
- Coefficient de traînée 0,0170 à 0,0180 avec aile médiane.
- Allongement géométrique de l'aile. 9,5.
- Rendement des hélices 0,82 à 0,85.
- Rayon d'action 1.000 à 1.500 km.
- Charge utile 40 % du poids total.
- Aménagements : 160 m³ de volume utilisable et 80 m² de planchers, d'où fuselage à un étage.

Tel doit être défini l'avion économique de demain pour fairerenaître l'activité des échanges français et internationaux.

Ateliers d'Aviation Louis Bréguet.

LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTATIONS D'AGRUMES EN AFRIQUE DU NORD

et le problème des débouchés

Le développement récent des plantations d'agrumes en Afrique du Nord suscite quelques inquiétudes chez ceux qui se préoccupent des débouchés futurs sur les marchés aux fruits.

Ces inquiétudes sont-elles justifiées ?

Des trois pays constituant l'Afrique du Nord française, l'Algérie seule est rattachée au territoire métropolitain et dépend administrativement du Ministère de l'Intérieur. Le Maroc et la Tunisie sont protectorats et relèvent du Ministère des Affaires étrangères. Cependant, la Tunisie est liée à la France par une union douanière tandis que le Maroc, en vertu de l'Acte d'Algésiras, lui est économiquement étranger.

De ces différents statuts, il résulte que l'Algérie et la Tunisie peuvent librement exporter leurs produits dans la Métropole alors que le Maroc n'a pu bénéficier dans le passé que de contingents d'importation en France en franchise des droits de douane.

Il est donc naturel que l'Algérie et la Tunisie envisagent le problème de leurs débouchés plus spécialement dans le cadre de l'économie française et le Maroc dans le cadre de l'économie mondiale.

La production des agrumes reste encore faible au Maroc et en Tunisie.

Le Maroc qui exportait 103.000 quintaux en 1938 (dont 88.700 à destination de la France) ne sera pas en mesure de dépasser le chiffre de 500.000 quintaux avant 1950 (super-

ficie en 1938 : 5.614 hectares). La consommation locale absorbe une part de plus en plus grande de la production.

Il en est de même en Tunisie où la production exportable n'atteindra même pas 200.000 quintaux dans les années à venir (superficie en 1939 : 1.984 ha).

Le développement des plantations algériennes mérite plus d'attention car l'Algérie tend à se classer parmi les grands pays producteurs du monde.

Cependant sa production (1.041.000 qx en 1938) ne représentait à la veille de la guerre qu'un centième de la production mondiale et son exportation en 1940-41 (922.925 qx), qu'un vingtième à peine du commerce mondial moyen (environ 20 millions de qx de 1933 à 1938).

La composition actuelle de son verger de 25.000 hectares et le rendement croissant des jeunes arbres donnent à penser que la production algérienne d'agrumes évoluera dans les cinq années à venir entre 2.000.000 et 2.500.000 quintaux au maximum. La médiocrité des vieilles plantations (8.000 à 10.000 ha existant entre 1925 et 1936) et de nombreuses orangeries hâtivement créées depuis 1936 explique la faiblesse relative du rendement moyen en Algérie : moins de 100 qx à l'hectare au lieu de 150 à 200 dans les vergers en bonne production.

Trois sortes de débouchés sont ouverts au producteur algérien :

- le marché local,
- le marché métropolitain,
- les marchés étrangers.

1° le marché local.

La consommation locale a considérablement augmenté depuis la guerre. Évaluée à 400.000 qx en 1934-39, elle dépasse certainement aujourd'hui 1.000.000 de quintaux.

L'arrêt presque total des exportations depuis 1942 n'a entraîné aucune baisse de prix sur le marché local et l'on a même vu les trafiquants du marché noir renchérir sur les prix officiels.

L'augmentation de la consommation algérienne d'agrumes s'explique en partie par la disette de denrées alimentaires due à la guerre et à la médiocrité des récoltes au cours de ces dernières années. Elle provient également de causes durables : l'accroissement constant de la population indigène et le relèvement de son pouvoir d'achat. En dépit des difficultés de transport, les beaux fruits qui eussent pris naguère le chemin de la France sont parvenus en des coins reculés des Hauts-Plateaux où les habitants témoignent d'une capacité d'absorption jusque là insoupçonnée.

Des habitudes ont été prises qui réclameront satisfaction à l'avenir, si on veut bien les entretenir.

Au rythme de son accroissement annuel, l'Algérie comptera 10 millions d'habitants vers 1950. Il semble probable que la consommation des agrumes continuera d'augmenter, tout en restant très inférieure, pour de longues années encore, au niveau américain. Aux États-Unis, en effet, un million de quintaux est absorbé par 3 millions de personnes seulement ! — plus de 32 kgs par habitants en 1940.

2° le marché métropolitain.

Si le Français consommait autant d'oranges, de grapefruits et de citrons que l'Américain, il faudrait importer, chaque année en France, de 12 à 15 millions de quintaux d'agrumes.

S'il en consommait autant que l'Anglais, il en faudrait importer 6 millions de quintaux.

Mais la France n'a jamais reçu, en une année, plus de 3.518.000 qx d'agrumes. Ce chiffre, enregistré en 1934, à la veille de la guerre civile espagnole et de l'institution du contingentement des fruits étrangers en France, alors que nos fournisseurs habituels pouvaient librement accéder à notre marché, peut être considéré comme le plus représentatif de la consommation normale en France, avant la guerre. Il paraît devoir augmenter dans l'avenir pour s'approcher du niveau anglais.

On doit noter, en effet, que :

— La France n'importait guère que des oranges, des mandarines et des citrons. Les clémentines et les grapefruits commençaient à peine à conquérir la faveur du public ;

— La consommation des jus d'agrumes frais ou de conserve, si considérable aux États-Unis et en Angleterre, était encore fort peu répandue ;

— La campagne commerciale des agrumes ne durait pratiquement que 7 mois au lieu de toute l'année aux États-Unis et en Grande-Bretagne ;

— La répartition des agrumes à travers le territoire métropolitain était mal organisée. Seules, les grandes villes étaient convenablement approvisionnées : la consommation était **trois fois** plus forte à Paris que dans le reste de la France : 15 kgs d'oranges par an et par habitant, au lieu de 5, en 1934-1938.

Quoi qu'il en soit, l'Algérie a exporté en France 989.000 qx d'agrumes au cours de l'année 1940, à peine le tiers des importations françaises normales. Province française, elle espère légitimement couvrir dans l'avenir la majeure partie des besoins de la Métropole. Une marge considérable existe encore entre sa capacité actuelle ou prochaine d'exportation et la capacité française de consommation.

En tenant compte des intérêts du Maroc et de la Tunisie aussi bien que des contingents étrangers que la France devra admettre, on peut raisonnablement évaluer cette marge à 2.000.000 de quintaux au minimum.

Elle serait du **double** ou du **triple** si la France importait autant d'agrumes que la Grande-Bretagne.

3° les marchés étrangers.

L'Algérie a pu, jusqu'ici, écouler entièrement ses récoltes sur le marché local et sur le marché métropolitain. Elle n'éprouvait pas la nécessité de débouchés à l'étranger.

Elle est cependant bien placée économiquement et géographiquement pour entrer franchement dans la compétition internationale.

Le concurrent le plus redoutable — l'Espagne — a perdu sa place depuis longtemps sur les grandes places européennes. Il n'est pas plus difficile de conquérir un marché que de le reconquérir au bout de dix ans et l'Algérie peut espérer prendre une part importante des importations européennes naguère réservées à l'Espagne : 10.845.000 qx en 1930 (plus de **cinq fois** la capacité actuelle de production en Algérie).

L'Algérie doit pouvoir également soutenir la concurrence des autres grands fournisseurs de l'Europe : Palestine, Italie, Californie, Brésil, Afrique du Sud.

Le proche avenir est sans doute très propice à la création de nouveaux courants d'échanges internationaux : les marchés aux fruits de l'Europe viennent, en effet, de connaître une disette dont ils aspirent à sortir au plus vite.

Pour peu qu'elle sache **organiser** son commerce d'exportation, l'Algérie y trouvera certainement des débouchés qui lui permettront peu à peu d'étendre ses plantations sans courir le risque d'une surproduction.

En tous cas, il paraît absurde d'envisager sérieusement ce risque dans les prochaines années alors que l'Afrique du Nord est encore incapable de subvenir seule aux besoins de ses marchés locaux et de la Métropole.

Paul ROBERT,
Docteur en Droit.